

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE  
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Colombani, M. Serva, Mme Descamps, M. Castellani et M. Jean-Louis Bricout

-----

**ARTICLE 7**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.